

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Gignac-la-Nerthe - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gignac-la-Nerthe pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

**MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS ET AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

La commune de Gignac-la-Nerthe poursuit la réhabilitation d'une ancienne ferme dite "la Pousaraque", dont elle est propriétaire. Des études et des travaux sont à prévoir dont un diagnostic de solidité et le décaissage de la façade. Un portillon d'accès aux jardins mitoyens sera installé et les abords seront aménagés.

Par ailleurs, un talus menace de s'effondrer sur une habitation sise 7 rue Toulouse Lautrec. C'est pourquoi, la commune envisage d'effectuer des travaux de profilage et de purge de quelques blocs visibles. Il est convenu, également de végétaliser ce talus.

Le montant global de l'opération, prévue de 2015 à 2019 s'élève à 4 161 077 € HT, dont 50 550 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2 496 647 €, dont 30 330 € au titre de la tranche 2018.

**ACQUISITIONS FONCIERES**

Afin de maintenir les commerces en place, d'en accueillir de nouveaux, d'améliorer l'accessibilité de l'avenue de la République et de mettre en scène les qualités remarquables de son cœur de ville, la commune poursuit son programme d'acquisitions foncières avec l'achat de plusieurs biens immobiliers et locaux commerciaux. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AX N° 243, 32 avenue de la République.

C'est une parcelle de 196 m<sup>2</sup> en R+2, constituée de 10 lots. La commune souhaite acquérir le lot 1

comprenant un local commercial en rez-de-chaussée de 74 m<sup>2</sup> et une réserve de 17 m<sup>2</sup>.

- AX N° 244, 34 avenue de la République.

Cette parcelle d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> en R+1 correspond à un appartement de type 3. La commune souhaite en devenir propriétaire afin de constituer un alignement commercial avec les parcelles mitoyennes précédemment acquises et en cours d'acquisition (AX N° 245 et AX N°243).

- AX N° 431, impasse de l'Auberge.

Il s'agit d'une parcelle d'environ 51 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifié un local à usage de garage de 12 m<sup>2</sup>.

- AX N° 175, 4 avenue de la République.

La commune a déjà fait l'acquisition de plusieurs lots au sein d'un immeuble ancien, situé 4 avenue de la République. Dans la continuité, elle souhaite acquérir le lot n° 9 correspondant à un logement de type 3 en duplex dont la superficie est de 70 m<sup>2</sup>.

Le montant global de l'opération prévue de 2015 à 2019 s'élève à 6 084 414 € HT, dont 361 825 €HT au titre de la tranche 2018. La commune bénéficie d'une aide financière de la Région à hauteur de 200 000 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3 650 648 €, dont 217 095 € au titre de la tranche 2018.

#### CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES ET D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune achève la construction du pôle éducatif "Nelson Mandela". Cet équipement scolaire a été construit autour de l'actuel centre de loisirs, situé chemin des Minots. Il est composé de 6 classes maternelles et 9 classes élémentaires, d'une cuisine centrale et d'un espace administratif.

Par ailleurs, elle poursuit la construction du groupe scolaire "Marie Mauron", situé au hameau de Laure, chemin du Vignon. Il offrira 3 classes maternelles et 6 classes élémentaires permettant ainsi de réduire les effectifs des écoles du centre ville dont les locaux arrivent à saturation.

Enfin, s'agissant des écoles David Douillet et Marcel Pagnol, la commune va démarrer des travaux de restructuration basés sur la requalification des espaces extérieurs. Ainsi, une grande plaine paysagée mise à disposition des enfants sera réalisée en remplacement de l'actuel parking Douillet. Un cheminement piéton est également prévu afin de permettre un accès sécurisé pour se rendre d'une école à l'autre. A cette occasion, les bassins de rétention existants seront redimensionnés. Un nouvel espace de restauration sera également construit afin d'accueillir les écoliers et les seniors du foyer Pagnol situé à proximité.

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 17 256 053 € HT, dont 6 280 150 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 10 353 632 €, dont 3 768 090 € au titre de la tranche 2018.

#### RENOVATION ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

Afin de redynamiser l'avenue de la République et de requalifier l'entrée de ville, la commune souhaite entreprendre des travaux. Il s'agit notamment, de réhabiliter un bâtiment situé 39 avenue de la République, comprenant un local commercial et deux appartements de type 3, d'aménager 300 m<sup>2</sup> de locaux, quartier Mousseline, afin d'accueillir un centre médical et de démolir un garage impasse de l'Auberge permettant d'agrandir l'accès au parking de l'avenue de la République.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 491 187 € HT, dont 756 448 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 894 712 €, dont 453 869 € au titre de la tranche 2018.

#### ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES, EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET GROS MATERIELS

Dans le cadre de la protection et requalification des terres agricoles et paysages naturels, la commune a acquis plusieurs hectares de terrains destinés à accueillir des espaces maraîchers, des jardins partagés, des potagers où les enfants du centre aéré et des écoles pourront s'adonner à la culture. Aussi, la ville souhaite acquérir un tractopelle et un broyeur à marteaux afin d'entretenir ces différentes zones et espaces verts.

Par ailleurs, la commune souhaite acheter 4 défibrillateurs qui seront installés au club house tennis, dans les locaux de la police municipale, au centre aéré et au gymnase République.

Enfin, la commune envisage d'acheter 3 nouveaux panneaux d'information électroniques en complément des 7 journaux lumineux déjà acquis. Ils seront fixés à proximité de l'école primaire « David Douillet » et des collèges « Le Petit Prince » et « Saint Louis ».

Le montant global de l'opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 349 629 € HT, dont 152 148 €HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 209 778 €, dont 91 451 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 7 601 391 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 4 560 835 € au titre la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 111 du 30 janvier 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

